

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **56 (1983)**

Heft 3

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

CAHIERS DE L'ASPAN – SO

Les *Cahiers de l'ASPAN-SO* sont l'organe d'information du groupe de Suisse occidentale de l'Association suisse pour l'aménagement national et paraissent régulièrement trois fois par an dans la revue *Habitation*. Ils sont adressés *gratuitement* à ses membres.

SOMMAIRE

| | | |
|------------------------|---|-----|
| Editorial | Les Cahiers de l'ASPAN-SO | I |
| Articles | L'aménagement du territoire dans le canton du Jura | IV |
| | Essai de définition de la réhabilitation urbaine | VII |
| Droit et jurisprudence | Buts et principes de l'aménagement du territoire | IX |
| | Subsidiarité en aménagement du territoire | IX |
| Information ASPAN | Dix ans à la présidence de l'ASPAN-SO, hommage à M. Eric Choisy | X |
| | Simon Kohler, nouveau président de l'ASPAN-SO | XI |
| | Enquête et concours sur l'information et la participation de la population | XI |
| | | |

ÉDITORIAL

Les Cahiers de l'ASPAN-SO

Un trait d'union et un instrument de dialogue

Quiconque a vécu les toutes premières approches de l'aménagement du territoire en Suisse et a suivi de près les initiatives destinées à le promouvoir, de même que les délibérations parlementaires et extraparlémentaires ayant abouti à la loi du 22 juin 1979 dont il mesure la portée – tout en essayant de lever le voile sur l'incommensurable somme d'inconnues qu'elle recouvre – ne manque pas d'être impressionné par la grandeur de la tâche.

Est-ce un lieu commun de rappeler qu'outre les bases existentielles naturelles, l'aménagement vise le milieu bâti et l'habitat, la vie dans ses ressorts économiques, culturels et sociaux et s'en prend même, au dire de la loi, aux sources d'approvisionnement et à la défense générale du pays? Le champ de sa mise en place est immense. (On n'hésitait pas, lors d'une des dernières tables ouvertes de la TV romande, à lui conférer la charge de tous les sujets controversés d'une certaine Lex Furgler et autre LIM!) Elle aborde une nouvelle étape de notre vie communautaire helvétique. Les paris sont désormais ouverts sur l'efficacité pertinemment harmonieuse du fameux fédéralisme coopératif, clé de voûte en devenir de l'édifice fédéré que nous appelons de nos vœux.

L'ASPAN entend poursuivre ses efforts en vue d'un aménagement du territoire allant de l'entité locale et régionale, respectueuse des us et coutumes et des particularismes, à la globalité

nationale à la fois soucieuse de l'ensemble et de l'unité. Sa raison d'être: apporter son tribut désintéressé à la sauvegarde, à l'organisation des espaces homogénéisés et à la meilleure utilisation des sols étroitement liée au bien-être de l'homme. Avec, bien précisé et sans méprise, son rôle d'intermédiaire de droit privé qui ne saurait se confondre avec celui des pouvoirs publics.

La loi fait appel à la science aussi bien qu'au bon sens. Elle mobilise aux côtés de l'officialité toutes les compétences issues de l'initiative privée. Elle appelle un consensus qui, pour aller de soi, n'exclut pas les obstacles dus aussi bien aux sensibilités qu'à d'inévitables tabous. Il suffit parfois de peu de chose pour mettre un projet en péril. Mieux vaut en éviter les incidences conflictuelles. C'est dire combien nécessaire est l'information. En l'occurrence: l'aller et retour de la communication, le partage des idées et des expériences. C'est le but des *Cahiers de l'ASPAN-SO*. Dans un contexte accessible à tous, ils offrent leurs colonnes. Conjuguer le simple, le pratique et le concret, l'aujourd'hui et le demain, aller au-devant des solutions, faciliter le gommage des tiraillements évitables, telles sont les intentions des *Cahiers*. Merci à la revue *Habitation* de nous en faciliter la parution.

Puissent-ils être accueillis et appréciés. Puissent-ils susciter les échos porteurs en retour de suggestions bienvenues. Il nous revient à l'esprit cette période des années d'après-guerre où les plans d'urbanisme étaient à l'ordre du jour. J'entends encore les commentaires et les propos méfiants et désabusés des édiles communaux dont je faisais partie. La

CAHIER N° 1
MARS 1983

1^{re} année
Tiré à part du N° 3
de la revue *Habitation*